

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction ; avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

20 Septembre 1876.

Chronique générale.

Un armistice de dix jours, voilà tout ce qu'il a été possible d'obtenir jusqu'à présent de la Porte, et l'on considère ce résultat comme une grande victoire de l'ambassadeur anglais à Constantinople.

Il y a loin de là à la demande collective des six puissances garanties ; mais on espère qu'avant la fin de ce court délai on en obtiendra la prolongation.

Il s'agit de savoir si la Russie sera disposée à se mettre de la sorte à la discrétion de la Turquie et si les procédés de la Sublime-Porte ne choqueront pas trop vivement les susceptibilités diplomatiques.

Ordre a été donné aux troupes ottomanes de suspendre partout les hostilités. Le gouvernement serbe s'est empressé de transmettre à tous ses corps d'armée des ordres analogues.

Toutes les puissances sont d'ailleurs unanimes à déclarer inadmissibles les conditions de la paix telles qu'elles ont été posées par la Porte.

La République est désormais fondée et acclimatée en France, nous affirment de tous côtés les journaux de gauche. Elle n'a plus de terrain à gagner ; tout le monde maintenant est républicain, à l'exception d'une petite minorité qui va chaque jour décroissant et dont il ne faut pas se préoccuper. — La preuve de ce républicanisme enthousiaste et universel, ces journaux la trouvent dans les cris de : Vive la République, qui ont accueilli la semaine dernière le Maréchal à Lyon et à Besançon.

En vérité, les chefs du parti écarlate sont bien aveugles ou ils ont une bien grande

confiance dans la crédulité de leurs lecteurs pour établir un raisonnement sur une base aussi fragile.

On crie, disent-ils : Vive la République ! Mais n'a-t-on pas crié, en d'autres temps encore peu éloignés : Vive le Roi et Vive l'Empereur ! Et si la restauration monarchique s'était faite en 1873, n'aurait-on pas crié avec enthousiasme : Vive le roi, sur le passage de M. le comte de Chambord, allant assister aux grandes manœuvres.

Ne sait-on pas que l'immense majorité du peuple français est, avant tout et sans préoccupation de parti, conservatrice et ennemie des révolutions. Elle veut le calme, la paix, le travail ; seuls les hommes qui lui assurent tout cela sont les siens. Quant à ses préférences politiques, la docilité avec laquelle MM. les Parisiens se sont soumis à cet immense et sanglant gouvernement, qui avait nom la Commune, prouve surabondamment que tels ou tels cris dans la rue ne signifient absolument rien.

En revanche, l'ardeur déployée par les journaux de gauche pour persuader à tous les Français qu'ils sont républicains n'indique pas une confiance absolue dans ce qu'ils avancent : l'évidence se passe de démonstration et l'on n'affirme pas avec tant d'insistance un fait vrai.

Que les braillards se taisent et ne chantent plus, sur l'air des *Lampions* : Mac-Mahon au balcon ; que les Buffenois, les Tallandiers, les Terver, les Favier, Thivollet et autres rentrent dans la coulisse, eux et leurs petits programmes ; que les bonnes feuilles radicales cessent de prôner à chacune de leurs colonnes l'amnistie, la revendication sociale et autres théories incendiaires, nous reconnaitrons alors que la République est compatible avec les mœurs et le caractère français.

Mais, tant que des scènes semblables à celles qui viennent d'avoir lieu à Lyon seront approuvées par certains journaux, tant que nous verrons ces mêmes feuilles prodiguer l'insulte à tout ce qui à nos yeux est respectable, nous dirons que la Répu-

bligue n'est pas viable en France, et que tôt ou tard — suivant la célèbre expression de M. Thiers — elle aboutit fatalement au sang ou à l'imbécillité.

(J. de Maine-et-Loire.)

M. le Maréchal-Président est parti de Paris hier mardi à sept heures du matin, pour se rendre aux grandes manœuvres à Houdan, entre Rambouillet et Dreux.

Il couchera au camp ce soir et reviendra à Paris demain matin. L'état-major habituel, à l'exclusion de tout fonctionnaire civil, accompagne le Maréchal dans ce voyage militaire.

M. Emmanuel de Mac-Mahon, second fils du Maréchal-Président de la République, figure le onzième, sur 348, dans la liste de classement de deuxième en première division, à l'École militaire spéciale de Saint-Cyr.

La *Patrie* croit savoir que la commission extra-parlementaire chargée d'élaborer le projet de loi municipale doit se réunir, sous la présidence de M. de Marcère, vers le milieu du mois prochain, pour s'occuper d'urgence de la partie de la loi qui traite des attributions des maires et des conseils municipaux.

Le projet qui sortira de ses délibérations doit être déposé sur le bureau de la Chambre des députés dans les premiers jours de la session d'automne.

Nous avons donné hier un extrait du discours prononcé à Château-du-Loir (Sarthe) par le citoyen Rubillard, maire du Mans, où il est dit que les « soi-disant catholiques » viendront prendre à Rome leur mot d'ordre.

On ne discute pas de tels mensonges et de telles hypocrisies. Nous nous contente-

rons de reprocher à ce magistrat marcérien d'avoir oublié une chose en accusant les catholiques de n'avoir pas de patrie. C'est que c'est aux environs du Mans, à deux pas de l'endroit où il érucitait cet outrage, que les zouaves de Charette sauvèrent l'armée du Mans par leur admirable et héroïque dévouement.

Dans le cas où les soins qu'il donne aux enfouissements laisseraient au citoyen Rubillard quelque loisir, nous lui conseillons de faire « un pèlerinage » patriotique au plateau d'Auvours. A défaut du sang des héros catholiques que cette terre a peut-être achevé de boire, il y respirera leur esprit et apprendra de lui quel mot d'ordre ces jeunes soldats avaient pris à Rome.

Mais quel est donc ce citoyen Rubillard qui se montre si ardent ?

Le *Journal du Mans* va nous l'apprendre :

« M. Rubillard a signalé son administration par plusieurs actes remarquables, notamment la restauration officielle de la tombe d'un célèbre guillotiné du Mans, Levasseur, et le fameux arrêté concernant les enterrements civils. M. Rubillard, qui est député, n'a pas négligé non plus son intérêt personnel. Il s'est fait voter par le conseil municipal un traitement de mille francs, sous le nom de frais de représentation. Avant le 24 mai, le maire du Mans touchait déjà cette indemnité. Lorsque le gouvernement du 24 mai eut remplacé le maire républicain du Mans, M. Rubillard vota, avec la majorité du conseil, la suppression de l'indemnité de mille francs. M. de Marcère choisit M. Rubillard pour représenter son administration dans la ville du Mans. Ce même M. Rubillard fait immédiatement rétablir à son profit l'indemnité de mille francs qu'on avait supprimée au maire « de l'ordre moral. »

Cela peint un homme.

On lit dans la *Gazette du Languedoc* :
On raconte que M. Bonnel, maire radical

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

QUELQUES RAYONS DE SOLEIL.

(Suite.)

Vers trois heures, on le pria de donner un coup de main pour aider à sortir de l'ornière une voiture chargée de poutres.

Laurent avait une force peu commune ; en se mettant à l'œuvre, ses puissants muscles se roidirent : d'un coup d'épaule il enleva la roue.

— Ouais ! tu n'es pas faible, lui observa quelqu'un ; c'est dommage que tu emploies ta force à relever de la sciure.

— Si j'avais autre chose, je ne ferais pas cela, répondit-il en s'essuyant le visage.

— Allons, lui dit le contre-maître, laisse cette besogne à d'autres, et puisque tu n'es pas manchot, prends un bout du manche de cette scie ; toi, l'autre, dit-il à un autre ouvrier, et à vous deux maintenant.

C'était une scie à deux pour les grandes poutres de construction ; il fallait scier le bois dans sa longueur, de haut en bas.

Laurent monta sur l'échafaudage, l'autre resta en bas, et tous deux se mirent en cadence à entamer le tronc dur et poli.

Notre homme n'était point novice ; l'ouvrage fut vite et bien fait. On continua ainsi jusqu'à ce que le soleil descendit à l'horizon.

— T'en viens-tu avec nous ? dirent à Laurent quelques ouvriers en quittant le chantier.

Laurent refusa. Presque tous ces hommes, en sortant de l'ouvrage, s'éparpillaient dans les estaminets d'alentour.

Le patron l'appela de la petite cabine où il réglait ses comptes. Sur le comptoir était une pièce de monnaie.

— Tiens, dit-il, voici un quart de journée, tu l'as bien gagné. Reviens demain, je tâcherai de l'incorporer. Tu as l'air d'un brave homme, et tu vas me dire un peu tes affaires en buvant un verre de vin avec moi chez la vendeuse d'en face.

— Merci, dit Laurent en prenant son salaire ; excusez-moi, mais je m'en vas. Voyez, patron, vous prenez ça comme vous voudrez, mais je me suis fait une loi, pas pour toujours, mais pour longtemps du moins, de ne plus mettre les pieds dans un cabaret. J'ai mes raisons pour ça ; je vous les dirai un jour. Bonsoir.

Le patron le regarda s'éloigner avec une espèce d'étonnement admiratif.

— Allons, allons, se dit-il, ce doit être un brave

garçon ; ce serait péché que de ne pas l'occuper. Ah ! si seulement tous ces pendants de par là lui ressemblaient !

Les jours suivants, Laurent revint au chantier ; il y trouvait presque toujours de l'ouvrage, et qu'il fût employé à la tâche ou à la journée, il s'en retournait content chez lui. Quelquefois sa femme lui disait :

— On est venu de chez un tel te commander un meuble, ou bien une devanture, ou bien ceci ou cela pour une construction.

Alors Laurent soupirait, son cœur se serrait un peu, car il n'avait plus son bel établi, ses petites scies d'acier fin, ses rabots mordants, ses forts ciseaux, ses bonnes tenailles, ses forets effilés. Il comptait ce qu'il avait gagné au chantier et ce qu'il aurait pu gagner chez lui avec un ou deux bons ouvriers. Puis il pensait avec répugnance à ce compagnonnage forcé, à ce parler grossier, à ces querelles du chantier ; chez lui et pour ses ouvriers, il serait « maître Barral, le bourgeois ! » (qu'on lui pardonne cette petite ambition !)

Enfin, n'y pouvant rien, il attendait de meilleurs jours, et, content de lui au fond, il avait le premier bien.

Cependant, depuis quelques jours, un sombre nuage planait sur la pauvre et honnête famille.

Julien allait plus mal ; il semblait que la vie ne tint plus qu'à un fil dans ce pauvre petit corps.

Quand il était assez fort pour le supporter, sa mère le sortait pour qu'il respirât un air pur et les douces émanations du printemps ; elle le prenait même dans ses bras jusqu'au chantier où le père travaillait et où elle lui portait son repas de midi.

Mais la pauvre femme minait ses forces et commençait, elle aussi, à avoir besoin de repos.

Quelquefois le temps pressait trop pour qu'elle pût emmener son enfant avec elle dans ses courses ; alors elle l'établissait aussi gaiement que possible pour qu'il eût plus de patience à attendre son retour.

Ce fut la veille d'un de ces jours-là que la petite Émilie grimpa sur les genoux de son grand-oncle et lui dit :

— Puisque vous êtes le bon oncle Philippe, n'est-ce pas que vous viendrez avec moi chez le petit Julien de l'autre jour ? Je lui ai promis de lui donner mon canari. Si vous aviez vu comme il était joyeux !

— Ton canari, petite ! tu ne regrettes pas de t'en séparer ?

— Oh ! que si ! fit la pauvre Émilie avec deux larmes limpides qui jaillirent de ses yeux ; mais voyez-vous, oncle Philippe, Julien a l'air si malheureux ! il est si faible, si faible, qu'il n'ose pas marcher. Je suis sûre que mon gentil Mimi le rendra tout content. Donc voici ce que nous ferons : nous irons demain, nous deux ; vous porterez la

de Narbonne et député non moins radical, a été sur le point de donner sa démission de maire. Le motif de cette détermination aussi grave qu'inattendue aurait été le refus formel du préfet de révoquer certains agents de police.

Mais il y a avec le ciel des accommodements, et il y en a surtout avec M. de Marcère, lorsque l'on est député et qu'on siège à l'extrême gauche.

M. de Marcère a donc décidé que satisfaction pleine et entière serait donnée à M. Bonnel par l'administration préfectorale.

Cependant, le refus du préfet avait été tellement formel, et ce refus se basait sur de si bonnes raisons, qu'il n'y avait pas possibilité d'exiger honorablement du préfet de l'Aude qu'il se dédit et se dégageât à si bref délai.

Voici donc ce qui a été décidé : M. le préfet ira en congé, et, pendant son absence, M. le secrétaire général prendra toutes les mesures et tous les arrêtés qu'il plaira à M. Bonnel de lui dicter.

Le préfet, se trouvant à son retour devant un fait accompli, n'aura plus qu'à s'incliner.

C'est très-ingénieusement imaginé, comme on voit. Est-ce aussi honorable pour l'administration ? Nous en doutons.

Encore les maires républicains de M. de Marcère. La *Fraternité* de Carcassonne entonne une dithyrambe pour annoncer que la commune de l'abrezen vient de célébrer avec toutes les pompes du radicalisme l'inauguration du buste d'une Marianne.

Promenade autour de la ville, présence en tête du cortège du maire et de l'adjoint, ceints de leur écharpe, et accompagnés de la majorité du conseil municipal, *Chant du départ, Marseillaise*, rien ne manquait pour donner à cette fête démocratique tout l'éclat que comportait la chose.

Le cortège, précédé d'une musique et suivi du buste de la République, porté triomphalement par quatre bons démocrates, est arrivé à la mairie, où, toujours ceint de son écharpe, le maire a prononcé un discours de circonstance.

Après s'être écrié qu'orner la mairie du buste de la Marianne était un honneur pour la municipalité, et pour lui un devoir qu'il remplissait avec un bonheur sans mélange, le maire a dit son fait à la réaction.

Les larmes ont coulé (larmes de crocodile !) et le buste de la République a été installé majestueusement au lieu et place des effigies des tyrans.

Ce sont là des faits simplement regrettables, encore sont-ils punis par le ridicule qui retombe sur leurs auteurs.

Le Conseil général et le préfet du Rhône se sont réconciliés ; ils ont dîné ensemble, et échangé au dessert le baiser de paix.

MM. Carlot et Thivollet se sont jetés dans les bras d'un procès-verbal qui leur donne à tous deux raison. Seul, le grand, l'unique,

le seul Favier ne veut pas pardonner au maréchal de Mac-Mahon.

Le *Journal des Débats* lui fait des compliments, M. Gambetta le félicite, rien n'y fait, l'incommensurable M. Favier ne veut pas oublier l'affront qui lui a été fait, et s'il n'en reste qu'un, il sera celui-là.

Pourtant, M. Favier consentira à ouvrir son cœur à la clémence, si : 1° Le personnel de la préfecture est remplacé ; — 2° Les enterrements civils sont permis ; — 3° Les bibliothèques d'arrondissement sont réouvertes ; — 4° Si les cercles ouvriers sont autorisés ; — 5° Si les cours de musique dans les écoles municipales sont rétablis.

Voilà l'ultimatum de ce roc qu'on appelle Favier. Il attend, avec calme et confiance, dans son atelier de relieur, l'officier d'ordonnance que le Maréchal doit lui envoyer pour faire amende honorable, car, grandeur d'âme dont nous sommes touchés, il n'exige pas que le Maréchal vienne en personne lui apporter ses excuses et l'assurance de son respect.

Tout cela est-il assez grotesque ! et quelle grande opinion cela doit donner de nous à ceux qui nous guettent de l'autre côté de la frontière.

L'inauguration de la synagogue de la rue des Tournelles, à Paris, a eu lieu lundi, 18 septembre, jour de la fête du nouvel an israélite.

Situé au n° 23 de la rue des Tournelles, sur laquelle donne sa façade principale, cet édifice occupe une surface totale de 4,400 mètres environ, y compris ses dépendances et l'habitation de M. Isidor, grand rabbin de France, qui lui est contiguë et a vue sur la place des Vosges.

Le temple proprement dit mesure 45 mètres de longueur, 22 mètres de largeur et 24 mètres de hauteur sous clef de voûte. La façade principale se compose de trois étages de pilastres et d'un rang de fenêtres géminées surmontées d'un fronton demi-circulaire percé d'une grande rosace. Ces diverses ouvertures sont ornées de vitraux de couleur.

Cette nouvelle synagogue est la quatrième ou cinquième de Paris ; elle peut contenir 4,300 fidèles et a coûté un million, non compris la valeur du terrain, qui appartenait à la ville de Paris.

Ne pouvant accorder ses éloges au culte catholique, qui lui semble tout à fait mal imaginé, M. de La Bédollière s'en dédommage dans le *Sicile* en prodiguant ses louanges au culte israélite. Les juifs, paraît-il, font bien les choses ; c'est chez eux que M. de La Bédollière trouve à placer des épithètes dévotement sonores. Écoutez-le parler de l'inauguration de la nouvelle synagogue :

« Après que les ministres officiants ont déposé les *Sepharim* dans le tabernacle de la Théba, M. Zaddock, dans une improvisation aussi touchante que bien dite, rappelle la fidélité avec laquelle les juifs ont

gardé les traditions de leurs ancêtres, qui se réduisent à ceci : un seul Dieu et dix commandements. »

Aussi touchante que bien dite ! M. de La Bédollière a été touché ! Cet homme-là ne manque pas de religion et il est dévot à ses heures. Puis il ajoute :

« La capitale, pour cent soixante mille israélites, n'avait que les synagogues de la rue de la Victoire, de la rue Notre-Dame-de-Nazareth pour le rite allemand, et de la rue Lamartine pour le rite portugais. »

Dans son enthousiasme, M. de La Bédollière a perdu, non pas son latin — il n'est pas exposé à le perdre, — mais son arithmétique. Il trouve cent soixante mille israélites à Paris, alors que la France entière, d'après le dernier recensement officiel, n'en compte que 49,439.

Si les juifs qui sont à Paris — une douzaine de mille environ — ont quatre synagogues, les catholiques, qui sont 4,600,000, devraient avoir cinq cents paroisses ; or, ils n'en ont que soixante-cinq. Nous sommes loin de compte, n'est-ce pas ?

TROP DE BLÉ.

On sait que la Californie n'est pas seulement le pays de l'or, elle est aussi un des pays où il se récolte le plus de blé. Il y a vingt-cinq ans, ces vastes plaines étaient considérées comme étant tout au plus propres à la culture des pâturages ; mais aujourd'hui elles produisent en abondance les plus beaux grains qui se récoltent dans le monde entier. La récolte du blé de la présente année est la plus considérable qui ait été jamais produite, et l'on calcule que 900 mille tonnes en seront livrées à l'exportation. Cependant la *Chronicle* de San Francisco prédit que l'expérience de la présente année convaincra les fermiers californiens qu'un changement radical dans leur système de récolte est nécessaire. « Les jours de la culture exclusive du blé, dit-elle, sont comptés, et il faudra bon gré mal gré qu'ils se décident à produire autre chose que du grain. »

Les cultivateurs de cette région se vantent de pouvoir fournir à une moitié du monde la matière première servant à la fabrication du pain, mais ils ne voient pas les prix scandaleux qu'ils payent eux-mêmes pour les articles de première nécessité.

La culture du blé les a rendus fous ; ils y ont consacré toutes les terres qu'ils possèdent ; leurs propres jardins et leurs vergers y ont passé, et les choses en sont venues à ce point, qu'il leur faut souvent sacrifier le rendement d'un acre de terre à l'achat de pommes de terre qu'ils auraient pu cultiver sur le quart de terrain de cette superficie ; et de la sorte, la production d'un champ tout entier est quelquefois affectée à l'achat du bœuf, du mouton, du lard, du laitage, du fourrage, des légumes et autres articles de consommation qui auraient pu, sous un système différent, être produits plus économiquement sur la ferme même.

Le journal que nous citons ici croit cepen-

dant que le mal d'une production surabondante et exclusive du blé trouvera avant peu son correctif. Déjà, dit-il, les fermiers commencent à s'apercevoir qu'ils ont fait fausse mesure de tenir tête aux machinations des spéculateurs de San Francisco qui se sont coalisés pour faire tomber les prix du grain, les aidera sans doute à introduire dans le pays un système d'agriculture plus judicieux, d'autant mieux que les terres commencent à s'appauvrir sensiblement sous l'influence de la production surabondante des céréales, tandis que, d'un autre côté, l'État voisin de l'Orégon, qui se développe très-rapidement, se présente dans la lice comme un rival formidable sous le rapport agricole.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE 9^e CORPS D'ARMÉE.

Les manœuvres du 9^e corps d'armée sont terminées, et les troupes reprennent chacune la route de leur garnison.

Les renseignements que nous avons recueillis nous permettent d'assurer que ces manœuvres ont été pleinement satisfaisantes, tant dans les opérations de détail que dans les mouvements d'ensemble.

Pour la cavalerie, les évolutions prescrites par la nouvelle théorie ont démontré sa supériorité sur l'ancienne.

Pour l'artillerie, les nouvelles pièces d'artillerie ont donné un résultat complet, suivant l'espoir qu'on en avait conçu.

Quant à l'infanterie, malgré le grand nombre de réservistes inexpérimentés qu'elle encadrait dans ses rangs, ses manœuvres, marches et contre-marches ont été remarquables.

Nous avions dit, d'après plusieurs journaux, que l'objectif des grandes manœuvres devait être la prise de la ville de Loches. Ce fait n'était pas tout-à-fait exact.

L'ennemi était censé occuper Loches et les hauteurs qui l'avoisinent, et le fort de l'action s'est produit à deux lieues de la ville sur le ravin de Chanceaux, le Gué-Léger et les croupes qui dominent ces divers points. L'infanterie a gravi ces hauteurs et franchi les cours d'eau avec beaucoup d'entrain et de précision ; l'artillerie protégeait ses mouvements, se mettant en batterie avec une promptitude incroyable, et passant par des chemins coupés par des fossés, ornières, etc., etc., presque impraticables comme voies charretières.

De son côté, la cavalerie a exécuté plusieurs charges fort remarquables et a fait le service d'éclaireurs et d'avant-garde avec une grande intelligence.

La journée de samedi s'est terminée par une grande revue, après laquelle chaque corps a gagné ses cantonnements, et le quartier-général s'est établi au château de Chanceaux, chez M. Paul Schneider, conseiller général d'Indre-et-Loire.

Pendant les quinze jours qu'ont duré ces grands mouvements militaires, on n'a si-

age, et moi je porterai le mouron et le biscuit pour que Mimi n'ait pas faim tout de suite chez Julien.

— Mais qu'est-ce qu'on dira de moi, Mademoiselle, en me voyant passer dans la rue avec une cage ? On dira : Voilà un marchand d'oiseaux. Croyez-vous que cela me fera plaisir, Mademoiselle ?

— Pas du tout, personne ne dira cela ; on dira plutôt : Tenez ! voilà le bon oncle Philippe qui passe. Ainsi, c'est convenu, vous me conduirez chez Julien, n'est-ce pas, mon oncle ?

— Caline ! il le faut bien.

Émilie était une fée. Le lendemain, M. Desvernaux, qui ne passait pourtant pas pour un homme facile à mener, se faisait habiller chaudement pour aller porter un oiseau, dans une rue humide et malsaine, à un petit garçon qu'il ne connaissait pas.

Et ce jour-là il ne faisait ni doux ni beau, et le grand-oncle avait mal dormi.

Mais Émilie était là d'assez bonne heure, tout habillée pour sortir, avec son petit chapeau noir, ses bottines de rue, et chargée jusqu'aux oreilles, comme si elle allait en foire.

C'était, ainsi qu'elle l'avait annoncé, une gerbe de mouron, un cornet de biscuits, du sucre et un panier de pommes.

A coup sûr Mimi ne mourra pas de faim ! Jamais bâtiment de haut bord, partant pour les fies

inconnues, n'a levé l'ancre muni d'autant de vivres.

Quant à l'oncle Philippe, il dut tendre une main docile pour recevoir et porter le précieux fardeau de monsieur le serin dans sa cage.

Julien était seul au logis, assis dans son pauvre petit fauteuil qu'il quittait si rarement ; le nez contre les vitres, il était occupé à contempler un beau chat gris dans la cour, qui passait amoureusement la langue sur sa patte, puis sa patte derrière son oreille.

C'était là tout l'horizon de Julien, et pourtant il s'en amusait, et son doux visage souriait derrière la fenêtre.

Mais quelle joie, quel rayon, quel éclat radieux sur ce même petit visage lorsque entrèrent l'oncle et la nièce, et la cage et l'oiseau !

Julien fut suffoqué ; il tendit les bras à Émilie, prenant la cage avec les deux mains, il se mit à en couvrir les barreaux de baisers passionnés.

Desvernaux le regarda un moment en souriant de cette joie naïve ; enfin il lui dit :

— Où est ta mère, mon petit garçon ?

— Elle est allée porter le dîner au père, répondit l'enfant, sans quitter du regard l'objet de sa tendresse.

— Où ?

— Bien loin, au chantier.

— Que fait-il si loin, ton père ?

— D'abord il ramassait de petits morceaux de bois et des copeaux dans ce chantier où il y en a tout plein.

— Pourquoi faire ?

— Dame, pour les vendre dans les maisons.

— Il n'est donc plus menuisier, ton père ?

— Oh ! que non, dit l'enfant ; à présent, il charge des poutres grosses, comme des arbres sur de grandes voitures, et quand il n'y a plus rien à faire, il recommence à vendre les petits bois.

Desvernaux se sentait presque torturé. Pendant que les enfants riaient, causaient, installaient Mimi sur la fenêtre et lui donnaient du biscuit, il considérait la triste pièce froide, sombre et humide. Puis, cherchant le jour, ses yeux plongeaient tristement dans la cour grise et malsaine ; puis il les reportait sur l'enfant qui déperissait dans cette atmosphère.

Il eut un instant la tentation de laisser sa bourse ; mais ne blesserait-il pas ainsi la noble susceptibilité de cet homme vaillant et fier qui ne veut pas tendre la main, de cette femme douce et forte, aussi digne qu'une reine ? Il soupira, embrassa Julien, et, prenant sa nièce par la main, il sortit de ce lieu de misère, où Dieu encore une fois frappait à la porte de son cœur.

(La suite au prochain numéro.)

Entre collègues du même bureau :

— Viens-tu prendre le café ?

— Merci, j'y ai renoncé.

— Pourquoi donc ?

— Dame ! mon cher, cela m'empêchait de dormir au bureau !

Entre députés on causait d'un des orateurs de la gauche :

— Comment trouvez-vous qu'il parle ?

— Comme ci, comme ça. Et vous ?

— Comme *scie*... seulement.

Retour de chasse. Entre mari et femme :

— Eh bien ! et ce lièvre que tu devais me rapporter ?

— Je n'ai rien tué.

— Diable ! mais tu as chassé cependant ?

— Oui, ma chère, mais j'ai chassé... à court.

Une bonne affiche lue à la porte d'un grand magasin d'habillements :

N'allez pas vous faire voler ailleurs.

ENTREZ ICI !

...qu'un très-petit nombre d'accidents, parmi lesquels on déplore la perte d'un brigadier d'artillerie tué par un coup de pied de cheval, à Tauxigny; un officier de cuisiniers a eu le bras cassé, et un autre officier de la même arme a eu le pied luxé. La santé des troupes a été excellente pendant toute la durée des manœuvres.

Le 9^e corps d'armée, dont les manœuvres ont été terminées, était commandé par le général en chef comte du Barail. M. le général Foy, chef d'état-major général, l'accompagnait. L'infanterie était sous les ordres de M. le général de division Fauvart-Bastoul, ayant pour chef d'état-major M. le commandant de Serda. La cavalerie était commandée par M. le général de Latouade, ayant pour chef d'état-major M. le chef d'escadrons Tordeu. Les expériences télégraphiques en campagne, parfaitement dirigées par l'administration des télégraphes, ont très-bien réussi. (Indépendant d'Indre-et-Loire.)

VOLONTARIAT D'UN AN.
Lundi ont commencé à la préfecture de l'Indre-et-Loire les examens pour l'admission au volontariat d'un an. Ils ont été conduits et probablement terminés hier. Les examinateurs étaient: pour le commerce, M. Richou, conseiller général; pour l'industrie, M. Favier, directeur de l'école des Arts; pour l'agriculture, M. Michelet. Chacun d'eux était assisté d'un inspecteur primaire. Quatre sergents du 77^e avaient été commandés pour le service de surveillance. Les notes accordées aux candidats doivent, on le sait, être adressées au ministre de la guerre, qui dressera la liste des admis. Cette liste ne sera pas connue avant les premiers jours d'octobre.

Parçay. — Il y avait dernièrement battage de grains dans la ferme de Cintré, commune de Parçay. Une machine locomobile à vapeur, installée dans la cour fonctionnait depuis le matin, lorsque vers quatre heures du soir, un des ouvriers, le sieur Fouquet, de Parçay, habitant en ce moment la commune de Billé (Indre-et-Loire), glissa sur la machine qui jonchait le sol, en poussant des coups dans le battage.

Dans ce mouvement, sa main gauche s'engagea un peu trop. Les ailes de la puissante machine entraînèrent en un instant l'avant-bras et le bras, et le membre entier fut complètement broyé.

On arrêta au plus tôt la machine et le malheureux fut retiré évanoui. Le docteur Arthur Laumonier, de Verçay, fut appelé en toute hâte. Il pratiqua l'amputation près de l'épaule et donna depuis ce jour des soins assidus au malheureux blessé. Nous avons appris que l'état de celui-ci permet d'espérer sa guérison.

À propos de ce terrible accident, ajoutons que quelques machinistes disposent au-dehors de l'ouverture par où l'on passe les aiguilles de céréales une planche qui empêche le corps de l'ouvrier de s'avancer plus qu'il ne faut. La machine qui fonctionnait depuis l'autre jour en manquait. On ne devrait donc trop recommander l'emploi de cette sorte de barrage au frein. (Journal de Baugé.)

La Possonnière. — Le 14 du courant, vers six heures du matin, le nommé Got, graisseur, employé à la Compagnie d'Orléans, a été trouvé mort à la gare de la Possonnière, entre les deux voies. Il a été reconnu, après constatations légales, que cette mort a été causée par une attaque d'apoplexie foudroyante.

PELERINAGE D'ANGERS A LOURDES

Le 25 septembre 1876.
Le sixième pèlerinage de l'Anjou à Lourdes aura lieu le lundi 25 septembre, sous la direction de M. l'abbé PESSARD, vicaire général du diocèse d'Angers.

Heures de départ et d'arrivée des trains. — Les trains spéciaux sont dès maintenant annoncés dans les conditions suivantes:

ANGERS. — Départ: Lundi 25. — 8 h. 25 et 45 matin.
LOURDES. — Arrivée: Mardi 26. — 10 h. 30 et 50 matin.
Départ de Lourdes le jeudi 28 septembre, à 8 h. 20 et 3 h. 40, soir.
Arrivée à Bordeaux-Saint-Jean à 4 h. 30, soir, et minuit 10.

Départ de Bordeaux à minuit 20 et minuit 45.

Arrivée à Angers le vendredi 29 septembre, à 3 h. 30 et 4 h. 03, soir.

De cette manière, les pèlerins de Saumur ou des environs de cette ville pourront reprendre, pour s'en retourner chez eux, le convoi de 5 h. 20 à Angers.

En même temps, la faculté de prendre et de quitter les trains spéciaux est étendue aux gares de Nueil-sous-les-Aubiers, Bressuire et Poitiers.

Ces trains passeront par Cholet, Poitiers et Bordeaux-Saint-Jean. Ils prendront les pèlerins à l'aller et les laisseront au retour à toutes les stations de cet itinéraire situées en Maine-et-Loire, d'Angers à Maulévrier inclusivement.

Prix des places. — Les prix, aller et retour, sont ainsi fixés, tous frais compris:

1 ^{re} classe	90 fr.
2 ^e classe	55
3 ^e classe	36 50

Les pèlerins inscrits sont avertis que les billets de chemins de fer seront mardi matin à leur disposition aux bureaux d'inscription d'Angers et de Cholet. Par une exception nécessaire, le bureau de Beaupréau ne pourra délivrer les billets qu'à partir du vendredi 22.

Ces différents bureaux seront en mesure de distribuer aux pèlerins, gratuitement et en temps utile, des exemplaires des cantiques du pèlerinage. — Cette distribution toutefois ne pourra avoir lieu, comme à l'ordinaire, que dans les jours précédant le départ, le détail de la marche des trains n'étant fixé et communiqué qu'à ce moment par les Compagnies.

Les enfants au-dessous de 4 ans seront transportés gratuitement, à la condition d'être tenus sur les genoux des personnes qui les accompagneront. A 4 ans et au-dessus, ils paieront l'intégralité des prix ci-dessus.

Les pèlerins venant de Saumur et des gares intermédiaires pour prendre à Angers les trains spéciaux jouiront sur la présentation de leur billet de pèlerinage, et tant à l'aller qu'au retour, d'une réduction de 50 0/0 sur le prix des places. Cette réduction ne sera accordée qu'aux deux trains partant: de Saumur, le lundi matin, à 6 heures 45; et d'Angers, le samedi matin, à 7 heures.

Il n'est admis dans chaque train que 24 voyageurs de 1^{re} classe.

Les bureaux de Cholet et de Beaupréau ne délivreront pas de billets de 1^{re} classe.

Classement des pèlerins. — Chaque billet de chemin de fer portera au dos un numéro correspondant à celui du compartiment auquel il donne droit.

Tous les pèlerins desirant de voyager ensemble devront expressément retirer leurs billets à la fois. Le Comité décline formellement tout engagement à l'égard des demandes de groupement faites dans d'autres conditions.

Bagages. — Il n'y aura pas d'enregistrement de bagages; les pèlerins ne devront emporter avec eux que ceux qu'ils peuvent placer dans les voitures sans incommoder leurs voisins. Les bannières et ornements, bien emballés et étiquetés, sont seuls admis dans les fourgons.

Le prédicateur du pèlerinage sera le R. P. Mathieu, ancien prieur du couvent des Dominicains de Poitiers.

Nous recommandons aux pèlerins la brochure: *D'Angers à Lourdes et à Betharram*, qui vient de paraître.

Vins colorés artificiellement. — On lit dans l'*Union bretonne*:

Nous tenons d'une source certaine le renseignement suivant:

Un négociant honorable de notre place avait reçu d'une maison du dehors des vins rouges, qu'il crut prudent de faire vérifier par un chimiste expérimenté. Le résultat de l'analyse a confirmé les soupçons de notre concitoyen: les vins contenaient de la trichyne, et le colorant contenait lui-même de l'arsenic; le tout en proportion notable.

Les vins ont été renvoyés à leur trop peu scrupuleux expéditeur.

Avis à qui de droit, et surtout aux défenseurs de la coloration artificielle, qui, en fin de compte, est un crime ou un vol, selon qu'elle est nuisible ou non. Dans le premier cas, elle empoisonne les consommateurs; dans le second, l'acheteur est volé sur la qualité vendue.

THÉÂTRE.

Voici le tableau de la troupe du Grand-Théâtre d'Angers pour l'année théâtrale 1876-1877:

ADMINISTRATION.
MM.
E. CHAVANNES, directeur, administrateur.
Gustave Simon, régisseur général.
Destez, premier régisseur.
Ludovic, second régisseur.
Mignon, régisseur des chœurs.
Gustave Lelong, premier chef d'orchestre.
Alphonse Braut, second chef d'orchestre, répétiteur des chœurs.
Baudrier, second chef d'orchestre, répétiteur des chœurs.
Albertini, pianiste accompagnateur et répétiteur.
David, contrôleur en chef, chargé de la location.
Chouanet, machiniste en chef.
M^{me} Gaillé, costumière.

Opéra-Comique, Traductions, Opérettes.

MM.
Billon, premier ténor.
Fernand Wuille, second ténor, premier ténor d'opérettes.
Gaillard, baryton.
Miscarol, première basse.
Leroy, seconde basse.
Moreau, ténor, ténor d'opérettes.
Léon Gacon, second ténor.
Gustave Simon, lanette.
Destez, des secondes basses.
Letemple, troisième ténor.
Ludovic, des lanettes.
Eugène, troisième basse, grand coryphée.
Chauvier, coryphée ténor.
Godivier, coryphée basse.
Mignon, coryphée basse.
M^{mes}
Barwolf, première chanteuse légère.
Rita Lelong, première dugazon, première chanteuse d'opérettes.
Angé, première duègne.
Eugénie Simon, seconde dugazon.
Leroy, des secondes dugazons.
Aimée Grosse, seconde dugazon.
Letemple, coryphée, premier dessus.
Mignon, coryphée, deuxième dessus.
Vingt choristes.

Drame, Comédie, Vaudeville.

MM.
Joissant, premier rôle en tous genres.
Veuillet, jeune premier rôle, jeune premier.
Dubroni, premier amoureux.
Lassalle, deuxième amoureux.
Désury, premier rôle marqué, père noble, financier.
Servat, premier comique en tous genres, chantant l'opérette.
Gustave Simon, premier comique marqué.
Moreau, jeune premier comique.
Léon Gacon, jeune premier comique.
Destez, troisième rôle, second premier rôle.
Leroy, troisième rôle.
Mignon, deuxième comique, des grimes.
Hamoneau, des seconds comiques.
Ludovic, des pères nobles.
Letemple, des amoureux.
Chauvier, rôles des convenances.
Constant et Guiraud, utilités.

M^{mes}
Verteuil, premier rôle en tous genres.
Joissant, jeune premier rôle.
Eugénie Simon, jeune première, ingénuité.
Servat, jeune première.
Eugénie Vauthier, première soubrette, travesties, des chanteuses d'opérettes.
Angé, première duègne, mère noble.
Amélie Grémot, ingénuité, jeune soubrette.
Gabrielle Leroy, coquette, rôles de genre.
Leroy, jeune soubrette, travesties.
Ancel, coquette, rôles de convenances.
Aimée Grosse, des amoureuses.
Clémence Mignon, des soubrettes.
Letemple et Paumier, utilités.
MM. Paumier et Constant Bréant, souffleurs.

PREMIER DÉBUT:

A Angers, le samedi 30 septembre;
A Saumur, le lundi 9 octobre.
L'ORCHESTRE du Grand-Théâtre d'Angers sera composé ainsi qu'il suit:
MM. G. Lelong, premier chef; Guidé, premier violon solo; Goubault, Closou et Al. Braut, pre-

miers violons; Reuter, Bertrand, Chevreau et Bergeé seconds violons; Martel, premier violoncelle solo; Mariotti et Pagnon, violoncelles; Baudrier, premier alto; Corre, deuxième alto; Fevre et Brunel, contrebasses; Devillers, premier cor solo; Noël, deuxième cor; Bertrand, troisième cor; Lecoq, quatrième cor; Lavier, premier hautbois solo; Perdreau, deuxième hautbois; Maire, premier piston solo; Baculard, deuxième piston; E. Geoffroy, première flûte solo; Billoir, deuxième flûte; Rousseau, première clarinette solo; Jacquier, deuxième clarinette; Lotz, premier trombone; Chadeau, deuxième trombone; Livet, troisième trombone; Coune, premier basson; Lecoq, deuxième basson; Tafforeau, timbalier; Tournier, grosse caisse; Albertini, pianiste accompagnateur.

Faits divers.

A Boulogne-sur-Mer, lundi 18 septembre, la marée extraordinaire a été augmentée encore par le vent d'ouest.

Trois résidents anglais se sont noyés au matin en se baignant en face de l'hôtel du Pavillon.

Un mécanicien construit en ce moment une horloge fort curieuse destinée à la grande exposition de 1878, dont le principal mérite est la longue durée de sa marche avant d'être remontée. Cette horloge n'occupe qu'une superficie de 4^m 20. La puissance motrice ne pèse que 28 livres, et la construction de la mécanique est telle qu'elle met 426 jours pour arriver à la fin. L'aiguille des secondes aura donc, pendant ce temps, à accomplir 613,440 révolutions, et le balancier 147,225,600 oscillations.

Le recensement des chiens dans la capitale vient d'être terminé pour l'année 1876.

Il résulte de cette statistique qu'il y a à Paris 412,000 chiens payant l'impôt. On peut bien évaluer à 38,000 le nombre des réfractaires.

Cela donne donc 450,000 chiens pour Paris, soit un par douze habitants.

Une épée que l'on dit vieille de quatorze siècles, et qui paraît avoir servi pendant les guerres saintes des croisades, a été envoyée, dit-on, en présent au prince Milan, par la Russie.

Le porteur qui est chargé de la remettre apporte aussi avec lui deux drapeaux dont l'un est destiné à la légion russe.

Dernières Nouvelles.

Houdan, 19 septembre.
Le Maréchal a donné ce matin un déjeuner auquel, outre sa maison militaire, ont assisté le ministre de la guerre, le maréchal Canrobert, le duc de Nemours, les attachés militaires anglais, russe, autrichien et allemand, les généraux Lebrun et Deligny, les officiers généraux du 3^e corps et le duc de Chartres.

Belgrade, 19 septembre.
Une dépêche du général Tcherniaeff annonce que, malgré la suspension des hostilités, les Turcs ont dirigé dimanche une violente attaque contre Bobovitch.

Le gouvernement serbe a envoyé une communication aux puissances pour leur dénoncer cette agression, qui est contraire aux promesses de la Porte, et les informer que, malgré cela, il a réitéré au général Tcherniaeff l'ordre de se tenir strictement sur la défensive, si les Turcs ne l'attaquent pas, en attendant la conclusion d'un armistice plus régulier.

L'Agence Havas communique la dépêche suivante:

« Bruxelles, 19 septembre.
Voici la substance exacte du message que M. de Manteuffel a été chargé par l'empereur d'Allemagne de communiquer au czar:

« L'empereur d'Allemagne assure au czar qu'il n'a pas oublié la neutralité de la Russie en 1870, mais que l'Allemagne conservera dans les affaires d'Orient son indépendance complète et, en cas de guerre, prévision d'ailleurs improbable, elle conservera la neutralité absolue en réservant sa liberté d'action. »

Pour les articles non signés: P. GODRY.

CRÉDIT GÉNÉRAL. — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en com-

battant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irri-

gation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POTIERS

Service d'été, à partir du 26 mai

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	4 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. soir.
1 — 30 —	7 — 40 —	9 — 30 —	11 — 45 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 40 —
12 — 30 —	6 — 20 —	7 — 30 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	71 12	03	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	752 50	2 50	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	708 75	3 75	»
4 1/2 % jouiss. septembre...	103 75	»	»	213 75	50	»	»	Crédit mobilier esp., 1. juillet.	615 »	»	10 »
5 % jouiss. novembre...	106 45	05	»	Crédit foncier d'Autriche...	505 »	»	»	Société autrichienne, 1. janv.	590 »	»	»
Obligations du Trésor, 1. payé.	400 »	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	420 »	»	1 23	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1867	492 50	»	»	Est, jouissance nov.	642 50	1 25	»	Orléans...	331 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1865-1866	492 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerran., 1. nov.	1022 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée...	333 »	»	»
— 1866, 4 %	511 50	1 50	»	Midi, jouissance juillet.	780 »	»	»	Est...	330 »	»	»
— 1869, 3 %	382 »	1 »	»	Nord, jouissance juillet.	1290 »	2 50	»	Nord...	333 »	»	»
— 1871, 3 %	371 »	1 50	»	Orléans, jouissance octobre.	1088 75	1 25	»	Ouest...	330 25	»	»
— 1875, 4 %	499 50	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	700 »	»	»	Midi...	329 50	»	»
Banque de France, 1. juillet.	3700 »	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. août.	1410 »	»	»	Deux-Charentes...	320 »	»	»
Comptoir d'escompte, 1. août.	762 50	2 50	»	Compagnie parisienne du Gaz.	1410 »	»	»	Vendée...	297 »	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	380 »	»	»	Société immobilière, 1. janv.	23 75	»	25	Canal de Suez...	536 25	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	335 »	»	»	C. gén. Transatlantique, 1. juill.	311 25	»	»				
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	735 »	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

Départs de Saumur vers Angers :		Départs de Saumur vers Tours :	
3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.	6 — 45 —	3 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus.	8 — 30 —
9 — 1 —	1 — 37 —	9 — 41 —	12 — 38 —
4 — 10 —	7 — 17 —	4 — 41 —	10 — 28 —
10 — 37 —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h. 15.

Etudes de M^e ALBERT, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7, Et de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

VENTE
Sur baisse de mise à prix D'UNE
NU-PROPRIÉTÉ
De 43,938 fr. 97 c.

Appartenant à M. Paul Raguideau, propriétaire à Saumur.

L'adjudication aura lieu le lundi deux octobre mil huit cent soixante-seize, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, et dûment enregistré,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M^{me} Nelly-Louise Raguideau, épouse judiciairement séparée de corps et de biens de M. Paul-Antoine Raguideau, propriétaire à Saumur, ladite dame demeurant aussi à Saumur et ayant M^e Albert pour avoué; En présence de : 1^o M. Paul-Antoine Raguideau, sus-nommé, ayant pour avoué M^e Callier; 2^o M^{me} Victoire-Aimée Granger, propriétaire, veuve de M. Antoine Raguideau, ladite dame demeurant aussi à Saumur, et ayant M^e Callier pour avoué; En présence encore de : M. Noël Tessier-Girard, propriétaire à Saumur, ayant aussi M^e Callier pour avoué;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Méhous, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux de la nu-propriété suivante :

DÉSIGNATION.
La nu-propriété d'une somme de 43,938 francs 97 centimes, appartenant à M. Paul Raguideau, sus-nommé, et dont l'usufruit appartient à M^{me} veuve Raguideau-Granger, également sus-nommée.

Cet usufruit s'éteindra à la mort de M^{me} veuve Raguideau-Granger, aujourd'hui dans sa 66^e année; à cette époque, l'adjudicataire aura ainsi la toute propriété de la somme ci-dessus, pour en disposer comme bon lui semblera.

Le paiement de la somme de 43,938 francs 97 centimes est garanti par une inscription de privilège sur lesdits biens de M^{me} veuve Raguideau-Granger.

Mise à prix : 19,000 fr.
S'adresser, pour tous renseignements, soit à M^e ALBERT, avoué pour-

suivant la vente, soit à M^e CALLIER, avoué, soit à M^e MÉHOUS, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le dix-neuf septembre mil huit cent soixante-seize.

Enregistré à Saumur, le vingt septembre mil huit cent soixante-seize, folio, case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (467) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE
Par adjudication, aux enchères publiques,

En l'étude et par le ministère dudit M^e SANZAY, notaire à Brézé,

Le dimanche 24 septembre 1876, à deux heures du soir,

UNE MAISON NEUVE

Située à Saumur, rue de Poitiers, n° 60, anciennement rue du Champ-de-Foire, à proximité de la gare des chemins de fer de la Vendée. Cette maison occupe une superficie totale de 367 mètres 29 centimètres carrés. Elle est occupée par la boulangerie des Sociétés de secours mutuels et appartient à M^{me} Etiennez.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication. S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M. ROFFAY, architecte à Saumur, soit audit M^e SANZAY, notaire à Brézé, dépositaire du cahier des charges. (427)

A VENDRE
AU CHAPEAU,
UN JARDIN

D'agrément et de produit, AVEC UNE PETITE MAISON.
S'adresser à M. HOUÉAU, rue Nationale, 27. (435)

BRASSERIE
DE
SAINT-FLORENT

SCHMETZ
Prévient le public qu'à dater de ce jour il vendra les bières en bouteilles :
Bières Beck Strasbourg, 40 centimes la bouteille.
Bière Brune, 25 centimes la bouteille. (461)

BACCALAUURÉATS

ÉCOLES DU GOUVERNEMENT.

L'Institution Chevalier (rue du Cardinal-Lemoine, 65, à Paris), qui avait fait recevoir cent dix-huit élèves aux divers Baccalauréats pendant l'année scolaire 1874-1875, compte cent vingt-et-une admissions dans les trois sessions de l'année scolaire de 1875-1876. Ce sont :

Sciences. — MM. Andry, Bernard (Louis), Bert, Boëlle, Bouisson, Broyelle, Chavériat, Chevalier, Colin, Cottignies, Couriot, Decagny, Decaux, Delacourt, Delaux, Delbruck, Demony, Dubief, Gellé, Génin, Goguillet, Goutenoire, Grossin, Halfon, Huet, Imbert, Jehenne, Jully, Juvigny, Lagarenne, Leprince, Letort, Lhote, Loudin, Mangin, Maréchal-Valère, Marly de Balmage, Massard, Massay, Menouas, Meunier, Mongeot, Moyses, Nicolas, Oit, Oudin, Portallier, Robert, Roussel, Salomon, So-laire, Turquet.

Lettres. — MM. d'Andrezel, Bariat, Bellanger, Bell, Bessirard, Boinet, Bouchatte, Bourdelet, Bourges, Brisson, Cantaeuzène (Constantin), Cardet, Chambéry, Chanterau, Coste, Dainville, Demars, Delaby, Delor, Favrel, Fleury, Fouques, Gallier-Boissière, Gélén, Godeffroy, Godot, Goguet, Grangé, Guillier, Guillaudet, Helleu, Huard, Jacquet, Jeanpierre, Jobert, Jouaust, Krohn, Lalé, Le-lièvre, Lequeux, Letord, Maindron, Menceau, Marié, Molin (Ovide), Morin, Nunès, Pain, Parisot, Patenôtre, Peigné, Perrey, Pessen, Prévost, Rappin, Rebou, Regnard, Sartou (Charles), Serot, Teysendier, Thiébaud, des Tureaux, Valette, Vignon, Villette, Wateau, Wittrant, Zorninger.

Session de novembre. — Cours spéciaux pendant les vacances pour la session de novembre. — Cours distincts pour le Baccalauréat ès-lettres complet, pour les deux parties du Baccalauréat ès-lettres scindé et pour les deux Baccalauréats ès-sciences complet et restreint.

L'Institution préparera jusqu'à la dernière limite au Baccalauréat ès-lettres complet.

Cours élémentaires. — Les jeunes gens arriérés dans leurs études ou trop âgés pour suivre l'ordre traditionnel des classes trouvent dans l'Institution des cours élémentaires qui les mettent le plus rapidement possible en mesure de suivre les cours préparatoires aux divers Baccalauréats.

Pour répondre à la confiance des familles et en raison du développement qu'a pris l'Institution, M. Chevalier a associé à son œuvre M. Régis-Grousset, ancien professeur de mathématiques à l'Institution Barbet et à l'école préparatoire de Saint-Barbe.

Ecoles de Saint-Cyr et Forestière. — Sur les onze élèves que l'Institution a présentés aux Ecoles de Saint-Cyr et

Forestière, sept ont été admissibles. Ce sont : MM. de Bernage, Cogniard, Dauphin, Jacob, Leroy, Marneur et Thierry.

Les cours pour la préparation aux écoles du gouvernement et aux divers Baccalauréats, pour la session d'avril et de juillet-août, commenceront le 2 octobre.

Ecole Centrale et Ecole des Mines. — Organisation de cours spéciaux pour la préparation à ces deux écoles.

Ecoles de Médecine et de Pharmacie militaires. — L'Institution Chevalier réorganiserà, à partir du premier décembre prochain, pour la préparation aux Ecoles de Médecine et de Pharmacie militaires, les cours qu'elle avait créés en 1869, pour la préparation à l'Ecole de Strasbourg.

Volontariat. — L'Institution donne à ses élèves, sans augmentation du prix de la pension, des cours préparatoires aux examens du volontariat.

Nota. — Le prospectus et le tableau des cours de l'Institution sont envoyés (franco) aux personnes qui en font la demande, rue Cardinal-Lemoine, 65.

UNE MAISON DE SAINT-FLORENT demande des ouvriers charpentiers et des manoeuvres. S'adresser au bureau du journal.

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE
CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Abel Pilon, éditeur, 33, rue de Fleury, à Paris

- EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE
- La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.
 - Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.
 - Les Évangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette, richement reliés. 700 fr.
 - DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.
 - Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.
 - Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et colorées, broché. 80 fr.
 - Causés célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.
 - Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.
 - PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 120 fr.
 - BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes, 4 vol. in-8°. 42 fr.
 - L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, Bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Études, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve dans les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, dirigée par Moscheleson, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 60 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.